



PROCÈS-VERBAL du Conseil Communautaire du Jeudi 9 Juillet 2015 à 18 h 00 à la salle des fêtes de Bourdeaux

Nombre de conseillers communautaires en exercice: 39

Nombre de conseillers présents: 28

Nombre de procurations: 7

Mesdames : S. BERNARD, M. MARTIN, N. BLANC, A. LACHENS, F. SIMIAN.

Messieurs : D. ARNAUD, G. CUER G. BOMPARD, P. CHALAMET, Ph. REYNAUD, J.-P. FABRE, J.-L. ARMAND, J.-M. AUDERGON, J.-P. BERNON, O. CADIER, L. MASSON, J.-C. ROZ, R. PALLUEL, P. ESPIÉ, J.-P. LEMÉE, D. BRUN, H. BOFFARD, A. DE LESTRADE, F. JOST, S. TERROT, A. TIXIER.

Etaient absents et avaient donné pouvoir:

Monsieur BARBE Marc-André (pouvoir à BERNARD Sophie)

Monsieur BOUVIER Éric (pouvoir à BOFFARD Henri)

Monsieur DOREY Jean (pouvoir à AUDERGON Jean-Marc)

Monsieur GRESSE Francis (pouvoir à BERNON Jean-Pierre)

Madame MAILLIAT GALLIANO Monique (pouvoir à ROZ Jean-Claude)

Madame MOULIN Corinne (pouvoir à CUER Gérard)

Madame PUECH Claudine (pouvoir à BLANC Nicole)

Était absent et représenté par son suppléant :

Monsieur MUCKE Franck (Suppléant Mr RASPAIL Marc)

Etaient absents et excusés:

Madame NELSON Nadia

Madame MORENAS Geneviève

Monsieur BERRARD Philippe

Était absent:

Monsieur ROUSSET Maurice

1 - Ouverture de la séance

Jean-Marc AUDERGON souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires.

Il donne la parole à Patrick CHALAMET, Maire de Bourdeaux.

P. CHALAMET explique que Bourdeaux s'étend sur 2 310 hectares, transition entre Vercors et Provence. La commune a de nombreux commerces, artisans, services, associations (culturelles, sportives..) pour ses 633 habitants.

Jean-Marc AUDERGON procède à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, le Conseil pourra délibérer valablement.

2 - Approbation du procès-verbal du 21.05.2015

Jean-Marc AUDERGON demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 21.05.2015. Le procès-verbal du 21 Mai est approuvé à l'unanimité des conseillers communautaires.

J-M. AUDERGON demande que soient rajoutés deux points à l'ordre du jour relatifs à :

- Décision Modificative n°1 - Budget général – Ouverture de crédits.
- MOTION - Action Nationale contre la baisse des dotations.

Le Conseil accepte à l'unanimité des conseillers communautaires présents que soient rajoutés ces points à l'ordre du jour.

3 - Le point sur la Commission "Aménagement de l'espace-Développement Economique"

R. PALLUEL fait le point sur la commission.

Le bureau d'études va déposer le permis d'aménager pour le PAE de Boulagne d'ici fin juillet, quelques points sont encore à traiter : le devenir de la voirie (rétrocession à la commune ou associations des usagers), et le COS inscrit au PLU qui pénalise les petits lots. Ces 2 points seront à discuter avec la mairie de La Bégude de Mazenc.

Le calendrier des étapes :

- Dossier de Consultation des Entreprises avec l'Avis d'Appel Public à Concurrence pour fin août
- Réponse des entreprises courant septembre
- Analyse des offres et attribution en octobre/novembre
- Début des travaux Fin novembre/début décembre.

L'entreprise ENERTEC, de renommée nationale et européenne avec 20 ingénieurs, a finalisé l'achat de terrain à Pont de Barret, pour un démarrage des travaux à l'automne. C'est un projet bien pensé, pas de consommation d'énergie. Ce bâtiment, en caisson de paille, peut se transformer en logement au cas où l'activité ne marche pas. ENERTEC aura 2 ou 3 bureaux disponibles.

4 - Le point sur la Commission "Agriculture-Gestion de l'espace-Environnement"

4.1- Subvention de la CCDB à la LPO pour la mise en œuvre d'un événementiel participatif autour d'espaces naturels remarquables.

Sciences participatives et d'expérimentation : Valoriser la biodiversité des sites remarquables par l'écocitoyenneté.

Le projet de convention a été envoyé aux conseillers communautaires.

J-M. AUDERGON explique qu'un évènement a déjà eu lieu sur la Montagne de Saint Maurice à Pentecôte.

O. CADIER dit qu'en même temps que cette manifestation a eu lieu une cérémonie dans la chapelle. Il y a eu beaucoup de public (200 personnes). La LPO participe aux côtés de la commune aux travaux d'accueil du public.

J-M. AUDERGON informe que le 2^{ème} site qui pourrait bénéficier d'un travail avec la LPO est la Montagne de Couspeau avec ses problématiques propres.

M. RASPAIL dit que la commission regrette qu'il n'y ait pas à l'issue de ce travail de supports pérennes, pas d'écrits.

J-M. AUDERGON dit qu'il faut demander à la LPO de réaliser ce travail et demande à Christelle de présenter le plan de financement de cette action.

Délibération n°54/2015 :

La Ligue pour la protection des oiseaux - Drôme souhaite s'engager dans la politique de l'éducation à l'environnement du territoire.

Afin de répondre aux attentes des collectivités et pour poursuivre les différentes actions déjà menées, la LPO Drôme choisit de valoriser la biodiversité présente sur les espaces naturels remarquables tels que la Montagne Saint-Maurice ou la chaîne montagneuse de Couspeau.

Des animations pourront concerner plusieurs enjeux thématiques en lien avec les préoccupations du territoire, traitées de façon complémentaires à travers les différentes procédures contractuelles type PSADER, PPT, PAEC, LEADER, contrats de rivières... :

- La géologie et l'eau: la montagne, les grottes, les mares temporaires et les sources
- La forêt : les oiseaux, les mammifères et les vieux arbres...
- Les prairies sèches : les orchidées, les pollinisateurs (papillons, abeilles...) et les oiseaux
- L'agriculture : le pastoralisme et la permaculture
- Les falaises : les oiseaux et les mammifères rupestres

La LPO Drôme souhaite amener tous les citoyens (familles, jeunes défavorisés, public en situation de handicap...) à s'engager pour la biodiversité par des actions concrètes de protection (sciences participatives, chantiers nature, refuges de biodiversité...) avec des outils et approches scientifiques, de concertation, festifs et culturels.

Les projets d'animation intègrent systématiquement la participation active de tous les publics citoyens via les associations locales. Cette plus-value permet de créer du lien social, de valoriser la culture et l'environnement local, d'offrir un tremplin économique pour les acteurs du projet et de maintenir les ressources naturelles et l'équilibre des écosystèmes. Ce projet de territoire intègre également la notion de réseau des gouvernances locales.

Ce projet peut prendre la forme d'un jeu de piste animé pour les familles et les citoyens avec des ateliers (sciences participatives, découverte des milieux, de la faune et de la flore avec différentes approches participatives, naturalistes, ludiques, théâtrales...).

Pour la communication, la LPO Drôme va s'appuyer sur des événements nationaux existants (Fête de la nature, Journées européennes du patrimoine, Fête de la science...). Appel à la participation des acteurs locaux : communes, associations, citoyens..

Dépenses	Nombre de jours	Coût	Recettes	Montant
Préparation :	12	4 320 €	Région Rhône-Alpes	5 750 €
<u>Externe</u>			Communauté de communes Dieulefit Bourdeaux	2 500 €
Repérage géologie	2	600 €	Commune de Dieulefit	950 €
Repérage flore	2	600 €	Autofinancement LPO Drôme 20 %	2 300 €
Repérage scientifique	2	600 €		
<u>Interne</u>				
Repérage naturaliste et scientifique	2	840 €		
Organisation et préparation	4	1 680 €		
Animation :	10	3 840 €		
<u>Externe</u>				
Intervention géologie	2	600 €		
Intervention flore	2	600 €		
Intervention scientifique	2	600 €		
Intervention spectacle	2	1 200 €		
<u>Interne</u>				
Intervention naturaliste et scientifique	2	840 €		

Coordination administratif	4,5	1 890 €		
Communication		730 €		
Conception	0,5	210 €		
Impression distribution		520 €		
Outils pédagogiques		520 €		
Frais annexes de déplacement		200 €		
Total dépenses		11 500 €	Total recettes	11 500 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **VALIDE le projet de valorisation la biodiversité des sites remarquables par l'écocitoyenneté ;**
- **VALIDE une subvention de 2 500 € à la LPO Drôme pour la réalisation de l'action, dans le cadre du règlement d'aide aux associations de la CCDB ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document utile à cette décision.**

Mme PRIOTTO arrive à la séance à 18h35.

4.2- Action 4 du PPT Vallée de la Drôme-Pays de Dieulefit "Expertise pastorale - Plaines du Poët et Montagne de Saint Maurice".

Annule et remplace la délibération n°01/2015 du 29 janvier 2015

Délibération n°55/2015 :

La Montagne du Poët et de St Maurice est située en partie sur les communes de Le Poët-Laval, Eyzahut, Rochebaudin, Comps et Dieulefit issues de la Communauté de Communes du Dieulefit Bourdeaux. Ce site présente de nombreux intérêts : des paysages remarquables, un patrimoine naturel de qualité et diversifié, un lieu de loisirs et de ressourcement pour la population locale, très attachée à ce lieu. L'usage agricole du site (pâturage, estive) a également permis avec le temps, l'installation d'un troupeau de chevaux domestiques, devenu relativement sauvage.

Par ailleurs, la Commune de Dieulefit a acquis 260ha de la montagne de Saint Maurice et demandé son inscription au réseau des Espaces Naturels Sensibles locaux du département.

À proximité de l'ENS de Saint Maurice, la commune dispose d'une ferme dont le locataire est en cours de cessation d'activité. À l'aide du Comité Local Installation Transmission du Pays de Dieulefit, une réflexion est en cours pour la reprise de l'activité d'élevage sur le site des Vitrouillères, mais aussi en lien avec les terres sur Saint Maurice acquises par la commune de Dieulefit.

Afin d'assurer la reprise de l'exploitation dans les meilleures conditions, et en accord avec l'ensemble des parties prenantes du projet, il a été décidé de mener une étude de faisabilité technico économique de l'exploitation (financée via le PSADER – 2014):

- Prendre en compte les souhaits et les besoins de la commune et du futur cédant
- Expertiser la ferme : potentiel fourrager, bâtiment d'exploitation et logement, déterminer des scénarios de reprise de la ferme, proposer des solutions pour l'avenir du cédant...
- Chiffrer le montant des travaux éventuels à effectuer avant l'installation d'un jeune agriculteur.

L'étude a pour objet d'analyser le potentiel de l'exploitation et des bâtiments (agricoles et habitation). Elle comprend une analyse des terres en propriété et en location (location précaire), ainsi que des terres incluses dans le projet d'ENS, qui pourraient conforter une installation future. L'extension des pâturages pourrait être un atout pour une installation en ovin ou caprin.

Afin de donner à ce projet une cohérence certaine, autour d'une logique de massif soutenue par les acteurs locaux, l'expertise pastorale serait souhaitée à l'échelle de la montagne du Poët et de Saint Maurice.

Ainsi, La Communauté de Communes de Dieulefit Bourdeaux envisage de réaliser une évaluation de la ressource fourragère sur les plaines du Poët et de Saint Maurice afin de déterminer :

- le potentiel du site pour une pratique de pâturage sous forêt (chargement moyen par hectare, type de troupeau, périodes propices au pâturage sur ladite zone, etc.),
- un affinage du périmètre à partir de critères techniques de pâturage sous forêt (réduction ou agrandissement),
- des recommandations techniques, le cas échéant, pouvant notamment orienter les recherches d'utilisateur (d'éleveur), les travaux forestiers et les équipements à prévoir. Les préconisations d'aménagement seront en cohérence avec le plan de gestion forestière, administré par l'ONF, sur le site de Saint Maurice.

Ce travail sera réalisé par l'Association Départementale d'Economie Montagnarde (ADEM).

La zone préconisée peut s'étendre au-delà s'il y a un intérêt au projet.

Nature des dépenses	Dépense totale	Dépense éligible
Expertise ADEM 12 jours	7800 €	7 800 €

Financier	Taux	Montant
Région Rhône Alpes	20%	1 560 €
Conseil Général	20%	1 560 €
FEADER	40%	3 120 €
TOTAL financements publics	80%	6 240 €
Autofinancement CCDB	20%	1 560 €
TOTAL	100%	7 800 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **APPROUVE le plan de financement ;**
- **SOLLICITE auprès de la Région Rhône Alpes, du Conseil Général et du FEADER une subvention ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

4.3- Action 5 du PPT Vallée de la Drôme-Pays de Dieulefit "Animation d'un groupe de travail pour la gestion des conflits d'usage et conception d'outils de communication touristique" – 2015.

Annule et remplace la délibération n°105/2014 du 11 décembre 2014

Délibération n°56/2015 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, explique que les espaces pastoraux sont souvent le lieu de pratiques d'activités de pleine nature (randonnées équestres, pédestres, VTT, chasse, etc.) ; la multiplicité des activités et des usagers d'un même espace, ainsi que la méconnaissance de l'activité pastorale, peut parfois entraîner des conflits.

En effet, il apparaît qu'une certaine méconnaissance du travail de l'éleveur chez le grand public mène parfois à des incompréhensions ou à des comportements allant à l'encontre d'une bonne cohabitation. Dès lors, la mise en place d'une cellule de concertation afin de limiter les conflits d'usage a été définie comme une priorité sur le Pays de Dieulefit Bourdeaux.

La mise en œuvre d'une cellule de concertation sera animée par deux chargées de mission de la Communauté de Communes issues des services tourisme et agriculture. Cette coanimation permettra de faire le lien, d'une part, avec l'ensemble des prestataires touristiques, ainsi que les acteurs locaux et institutionnels engagés dans le développement des activités d'accueil et de pleine nature ; d'autre part, avec la profession agricole (GP, éleveurs, AFP, chambre d'agriculture...), propriétaires privés, communes, chasseurs, forestiers...

La cellule de concertation permettra une mise à plat de l'ensemble des problématiques et sera constituée des différentes instances départementales concernées (Fédération des Chasseurs, ADEM, OPA, représentant des APN, associations forestières, GP...), afin de trouver des solutions de manière concertée.

Par ailleurs, des besoins ont d'ores et déjà été identifiés en matière de communication, afin de sensibiliser les différents usagers à l'activité pastorale. Ainsi, dans le but d'améliorer la

connaissance de l'activité pastorale et de limiter les conflits d'usage, un travail sur la conception de documents de communication est envisagé.

Des partenariats seront engagés avec les organismes et prestataires touristiques, susceptibles d'apporter de l'information et de participer à une diffusion élargie.

L'objectif recherché est d'informer chaque usager des comportements à adopter afin de respecter le travail de l'éleveur ou du berger. Les dépenses engagées concerneront l'édition de support d'informations pérennes.

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES		Taux d'intervention
		Financiers	Subvention	
Accompagnement Communauté de Communes : chargée de mission PPT : 10 jours	Autofinancement de la collectivité – jours animation PPT	Région	3 086,80 €	40%
		Europe (attente FEADER)	3 086,80 €	40%
		Autofinancement CCDB	1 543,40 €	20%
Accompagnement Communauté de Communes : chargée de mission Tourisme : 10 jours Appui technique et conception d'outils de communication touristique : chargée de mission Tourisme : 5 jours	2 717 €			
Graphisme et impression des documents de communication	5 000 €			
Dépense éligible	7 717 €	TOTAL	7 717 €	100%

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **SOLLICITE la subvention auprès de la Région Rhône Alpes et de l'Europe (FEADER) ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes les pièces utiles à cette décision.**

4.4- Action 3 PPT : Équipements pour la gestion concertée des espaces pastoraux. Annule et remplace la délibération n°104/2014 du 11 décembre 2014

Délibération n°57/2015 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, explique que ce projet est la continuité de la 1ère étape : Animation d'un groupe de travail pour la gestion des conflits d'usage et conception d'outils de communication touristique (Action 5).

Aussi en complément des rencontres de concertation et des documents d'information, l'aménagement des espaces partagés s'avère nécessaire afin de faciliter l'itinérance des randonneurs tout en assurant la tranquillité et la sécurité des zones pastorales.

Il est prévu l'acquisition et l'installation de portillons à fermeture automatique sur les zones de pâturage traversées par les itinéraires touristiques. Ce dispositif déjà posé en certains endroits du GRP a montré toute sa pertinence, le parc étant sécurisé même si les randonneurs oublient de refermer correctement les portes de passage.

Des panneaux de vigilance et d'information sur le pastoralisme de montagne seront posés en des lieux stratégiques permettant également une information in situ, afin de compléter les supports déjà en place.

Ce projet se veut être un investissement complémentaires de ceux déjà existants afin d'équiper les sites non encore pourvus à ce jour, en raison de la création de nouveaux sentiers de randonnée.

Nature des dépenses	Dépense totale	Dépense éligible	Financier	Subvention	Taux
10 portillons à fermeture automatique	4 100 €	4 100 €	Région	1 242,50 €	17,5 %
Pose des équipements	3 000 €	3 000 €	Europe	2 485,00 €	35 %
			Conseil Général	1 242,50 €	17,5 %
			Autofinancement	2 130,00 €	30 %
TOTAL	7 100 €	7 100 €	TOTAL	7 100 €	100 %

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **SOLLICITE la subvention auprès de la Région Rhône Alpes, du Conseil Général et de l'Europe (FEADER) ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes les pièces utiles à cette décision.**

4.5- Animation du PAEC Bassin de Montélimar - SMD 5ème pôle - Année 2016.

J-M. AUDERGON informe que le PAEC a été accepté et remercie le travail de Christelle, de la Chambre d'Agriculture, le SMBRJ et la commission.

Ch. HARMEGNIES dit que ce sont des aides directes aux agriculteurs. Il y a 3 enjeux : biodiversité, gestion de l'eau et gestion herbagère.

Délibération n°58/2015 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, rappelle que le Syndicat Mixte du 5ème pôle assure le portage administratif du PAEC (Plan Agro Environnemental et Climatique) du 5ème pôle. Il explique qu'afin d'assurer la mise en œuvre du programme, une animation générale est nécessaire.

Cette animation comprend :

- l'animation et le pilotage du PAEC,
- l'animation de la cellule technique et l'organisation des commissions,
- la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, de communication, et d'accompagnement des agriculteurs pour la souscription de mesures contractuelles MAEC,
- l'élaboration de plans de gestion préalables à la contractualisation MAEC,
- le suivi pour la conduite d'études, d'inventaires et de suivis scientifiques, y compris les diagnostics d'exploitation pour la bonne mise en œuvre des MAEC
- l'appui technique et administratif aux bénéficiaires des MAEC pour le montage de contrats,
- l'accompagnement des entités collectives et/ou des exploitants à la rédaction plans de gestion pastoral (appui technique et administratifs),
- le suivi de la mise en œuvre des PAEC,
- l'évaluation des PAEC.

Le Syndicat Mixte du 5ème pôle a confié à la Communauté de Communes l'animation générale du PSADER. L'animatrice en charge du PSADER assurera l'animation du PAEC ; la maîtrise de l'ouvrage de l'opération étant réalisée par le Syndicat Mixte du 5ème pôle.

L'animation est prévue sur la période totale du PAEC. Le temps d'animation affecté au PAEC est estimé à 11 jours de chargée de mission pour l'année 2016.

DEPENSES	MONTANT	RECETTES		Taux d'intervention
		Financeurs	Montant de la subvention	
Animation PAEC	19 751,33 €	Région	9 875,66 €	50 %
		Europe (FEADER)	9 875,66 €	50 %
Dépense éligible	19 751,33 €	TOTAL	19 751,33 €	100 %

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **ACCEPTE** la mise à disposition de 11 jours de l'animatrice PSADER pour l'animation du PAEC ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

5 - Le point sur la Commission "Petite Enfance-Jeunesse"

5.1- Point sur la commission.

L. MASSON présente Karine THERY, la directrice de l'ALSH de Bourdeaux.

Elle explique qu'elle travaille depuis 3 ans sur l'ASLH à Bourdeaux, et rejoint la CCDB (changement de gestionnaire). Elle note, beaucoup d'inscriptions sur ces 6 semaines, peut-être dues aux tarifs sont plus attractifs à la CCDB.

L. MASSON indique que les chantiers jeunes se déroulent actuellement sur les communes de La Roche Saint Secret, Rochebaudin et Bouvières et remercie ces dernières pour l'accueil qu'elles font aux jeunes.

5.2- Bilan des mercredis.

Une note a été envoyée à tous les conseillers communautaires.

L. MASSON rappelle qu'en décembre, le conseil avait validé une modification de tarifs suite à une baisse de la fréquentation à l'accueil de loisirs de la Ferme Saint Pol, les mercredis après-midis. Résultat, cette fréquentation qui s'est rétablie.

E. CHELEPINE explique que les enfants inscrits les mercredis sont assidus, ce qui permet à Noémie d'élaborer des projets, de créer des partenariats (médiathèque et la Bizz'art). Les enfants viennent pour le programme et pas seulement pour le mode de garde. On a organisé le ramassage dans les écoles sans surcoût (minibus et covoiturage).

Beaucoup de 4/6 ans sont présents et que l'on devrait certainement retrouver les années suivantes. Des familles se sont déjà positionnées pour la rentrée prochaine.

L. MASSON informe que la commission est favorable à la poursuite de l'ALSH les mercredis à la Ferme Saint Pol.

5.3- Fourniture couches et repas.

Une note a été envoyée à tous les conseillers communautaires relative à la réflexion sur la fourniture des repas et des couches dans les crèches.

L. MASSON présente la réflexion autour des couches et repas et explique qu'une opportunité s'offre à nous pour les crèches de La Bégude de Mazenc et de Dieulefit avec le projet porté par la commune de Le Poët Laval de création d'un restaurant scolaire, qui pourrait préparer les 25 à 30 repas nécessaires.

J-C. ROZ informe que le permis de construire pour un nouveau restaurant scolaire a été déposé et l'ouverture des plis aura lieu la semaine prochaine. Il explique qu'il faut 230 m² pour 60 m² de réfectoire.

Ch. PRIOTTO demande le mode de gestion.

J-C. ROZ dit que c'est une cuisine centrale, la mairie va consulter des entreprises privées.

M. MARTIN dit qu'il lui semble important de s'engager sur le projet.

D. ARNAUD indique que la législation se complexifie. Pour les petites collectivités c'est difficile à gérer, et pour un privé il y a trop peu de repas proposé.

Ch. PRIOTTO alerte la commune sur l'équilibre financier fragile de la préparation de repas pour les scolaires.

J-M. AUDERGON dit qu'il faut s'engager dans les couches et repas. Une étude économique sur l'équilibre de ce service devra être conduite par la mairie.

5.4- Location du mini bus.

Délibération n°59/2015 :

L. MASSON, Vice-président en charge de la Commission "Petite Enfance - Jeunesse", explique que pour assurer les sorties et les transports pour les associations du territoire qui en font la demande et cela, uniquement, lorsque le service enfance jeunesse n'en a pas usage, la Communauté de Communes peut mettre à disposition un mini-bus 9 places.

Il propose de fixer le montant de la mise à disposition à 0.60 €/ km et de signer une convention relative aux conditions de location et d'utilisation du minibus, avec les organismes demandeurs à partir du 1^{er} juillet 2015.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **FIXE le montant à 0.60 € / km, le carburant étant compris dans le prix ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

5.5- Organisation d'un séjour de vacances en partenariat avec l'AGC Valréas (Association de gestion du centre de loisirs de Valréas).

Délibération n°60/2015 :

L. MASSON, Vice-président en charge de la Commission "Petite enfance – Jeunesse", explique que dans le cadre du séjour de vacances pour adolescents organisé par la Communauté de Communes Dieulefit - Bourdeaux, du 20 au 24 juillet au 2015, à Breil sur Roya, un groupe de maximum 8 jeunes et un animateur de l'AGC Valréas, se joindra au groupe de la CCDB dans le but de favoriser les échanges entre les structures d'actions jeunesse.

Pour faciliter la gestion du séjour, les frais de camping, d'alimentation et de prestation pour tous les jeunes seront pris en charge par la CCDB, organisateur du séjour de vacances. La CCDB facturera l'AGC Valréas au prorata du nombre de jeunes et d'animateurs présent pendant le séjour sur présentation d'un décompte général.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **ACCEPTE cette proposition ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision**

6 - Le point sur la Commission "Solidarités-Habitat"

6.1- Point sur la commission.

F. SIMIAN demande aux mairies de penser à l'enquête "Je vis dans mon village " auprès des personnes de +75 ans.

Dans le cadre du CLIC Gérontologique, cette année en octobre, la "Semaine bleue" est dédiée au bien-être et à la détente. Un forum aura lieu à Dieulefit à la Halle le 12 octobre. Merci de bien vouloir diffuser l'information.

Concernant le PLH, l'Avis d'Appel Public à Concurrence a été lancé. Le choix des candidats admis à présenter une offre a été effectué et les offres doivent être déposées pour mi septembre.

6.2- Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association Familiale de Dieulefit.

F. SIMIAN rappelle que depuis le 1^{er} avril, le service de portage de repas à domicile pour les personnes âgées a été repris par l'association familiale de Dieulefit, qui sollicite une aide de la CCDB pour le démarrage.

Ch. PRIOTTO dit que l'association ne sait pas à l'heure actuelle si le prix fixé à 8.20€ équilibre le service. Elle ajoute que Dieulefit a apporté 4 000€ et remercie Orcinas de sa participation à hauteur de 600€. Elle souhaite qu'un bilan soit effectué en fin d'année avec la localisation des personnes pour trouver le moyen de financer collectivement ce service.

Délibération n°61/2015 :

F. SIMIAN, Vice-présidente en charge de la Commission "Solidarités - Habitat" explique que suite à l'arrêt du service de portage de repas aux personnes âgées par l'hôpital de Dieulefit, l'Association Familiale de Dieulefit (AFD) a repris le service depuis le 1^{er} avril 2015.

Afin de maintenir un tarif du repas accessible pour les personnes âgées, il est proposé d'accompagner l'AFD dans le démarrage du service.

F. SIMIAN propose d'attribuer à l'AFD une subvention d'un montant de 1 500 €.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **DÉCIDE d'attribuer à l'Association Familiale de Dieulefit une subvention de 1 500 € ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

7 - Le point sur la Commission "Tourisme"

J-M. AUDERGON demande si un élu ayant participé à la commission souhaite faire un point.

Lors de la dernière commission, Coralie BOIVIN, stagiaire à la CCDB sur la stratégie touristique a présenté son travail et la commission a travaillé sur ces éléments.

8 - Le point sur la Commission "Culture-Patrimoine"

J-M. AUDERGON demande si un élu ayant participé à la commission souhaite faire un point.

9 - Le point sur la Commission "Gestion des déchets"

9.1- Demande de subvention auprès de l'ADEME relative au financement des opérations de valorisation partagées et semi-collective des biodéchets.

F. SIMIAN présente le plan de réduction des déchets sur lequel la commission travaille actuellement et basé sur la réduction des bio déchets.

S. LIOGIER explique qu'un constat a été dressé depuis que les caractérisations dans différentes communes ont eu lieu. Entre 30 et 45% de déchets fermentescibles sont dans les poubelles, ce qui représente un coût important (100€ la tonne), alors que l'on aurait pu penser qu'en territoire rural cela soit plus faible.

Le programme proposé permettra d'offrir un panel de solutions à la population pour mettre en place le compostage (compostage individuel, semi-collectif, partagé, lombricompostage, poulailler...).

Ch. PRIOTTO tient à féliciter les efforts et la réactivité du service, la situation a évolué (moins de déchets au sol et brigade verte présente). Elle informe qu'une réunion a eu lieu avec Véolia, Ph. BERRARD et S.LIOGIER. Un réajustement de collecte a été mis en place avec la une collecte le lundi en remplacement du mardi.

Délibération n°62/2015 :

F. SIMIAN, Vice-présidente en charge de la Commission "Solidarités - Habitat" expose que la commission, au regard des résultats des caractérisations de la part Ordures Ménagères effectuées sur le territoire, a élaboré un programme de valorisation des biodéchets sur le territoire.

Il donne donc lecture de ce programme aux conseillers communautaires.

Ce programme, vise à proposer différentes solutions à destination des usagers pour valoriser localement la part de déchets fermentescibles présente dans les Ordures Ménagères avec un objectif de réduction de la part d'Ordures Ménagères de 8% soit 140 Tonnes à l'horizon 2019.

Les actions suivantes déclinées dans le programme portent sur les opérations de valorisation partagées et semi-collectives :

- Action n°2 : Compostage Partagé
- Action n°3 : Compostage semi-collectif
- Action n°4 : Lombricompostage semi-collectif
- Action n°5 : Poulailler semi-collectif/ partagé

- Action n°6 : Achat groupé de poules

Concernant ce programme, il est précisé que l'ADEME peut aider aux dépenses relatives à ce programme en dehors des opérations de compostage " individuel ".

Plan de financement des actions de valorisation semi-collectives et partagées				
Organisme financeur	année 1	année 2	année 3	Total
CCDB	7 800,23 €	5 014,54 €	5 014,54 €	17 829,31 €
ADEME (prise en charge 50%)	7 800,23 €	5 014,54 €	5 014,54 €	17 829,31 €
Total	15 600,46 €	10 029,08 €	10 029,08 €	35 658,62 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les aides de l'ADEME dans le cadre des opérations décrites ;**
- **CHARGE Monsieur le président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de cette délibération.**

9.2- Demande de subvention auprès de l'ADEME relative au financement de l'opération d'acquisition d'un broyeur à végétaux.

S. LIOGIER dit que c'est un service de proximité pour les communes éloignées. On apporte une prestation aux communes et à la population. Le produit du broyage sera récupéré soit par la population soit par la CCDB (pour alimenter les composts).

F. SIMIAN explique que les communes qui l'utiliseront paieront une prestation.

J-P. LEMEE demande qui sera en charge de l'entretien du broyeur.

D. BRUN demande si ce n'est pas possible de faire appel à un prestataire privé pour le broyage.

D. ARNAUD dit qu'il faut demander aux communes leurs besoins.

J-M. AUDERGON demande une étude complémentaire avant la prise de décision. La délibération est reportée.

10 - Le point sur la Commission "Finances-Personnel"

10.1- Modification de la délibération n°49/2015 du 21 mai - Renouvellement du bail de location à la Trésorerie de Dieulefit - Bourdeaux.

Délibération n°63/2015 :

H. BOFFARD, Vice-président en charge de la commission "Finances - Personnel" explique que suite à la délibération du 29 janvier 2015 approuvant le renouvellement du bail de location de la Trésorerie Dieulefit – Bourdeaux, les services de la DDFIP nous demande d'intégrer des modifications.

À compter du 01/05/2015, le bail fera l'objet de deux baux distincts afin de distinguer les locaux administratifs du logement de fonction, dont la répartition est la suivante :

- bail pour les locaux administratifs d'un montant de 15 690 €.
- bail pour le logement de fonction d'un montant de 9 070 €.

Les indices de révision de ces baux seront respectés de la façon suivante :

- Indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) pour les bureaux.
- Indice de Référence des Loyers (IRL) pour le logement de fonction.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **APPROUVE les propositions ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

Les deux délibérations qui suivent (n°64 et 65) concernent le même poste.

10.2- Création d'un poste d'animation "Enfance".

Délibération n°64/2015 :

H. BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances – Personnel", rappelle au Conseil Communautaire que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il propose en application des articles 3-3 1° et 3-3 5°, de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, la création d'un emploi de non titulaire d'animateur "Enfance" à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires, pour assurer les missions suivantes :

- animer l'accueil de loisirs intercommunal auprès d'enfant âgés de 4/11 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires (sauf Noël) ;
- préparer les activités et le fonctionnement de l'accueil ;
- seconder la directrice de l'accueil de loisirs dans certaines tâches administratives.

Il propose de créer ce poste sur une durée de 3 ans, rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre 325 et 450 et ce, à compter du 1^{er} septembre 2015.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **ACCEPTE la création d'un emploi à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires d'animateur "Enfance" sur une durée de 3 ans, rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre 325 et 450 et ce, à compter du 1^{er} septembre 2015 ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

10.3- Recrutement d'un contrat unique d'insertion C.A.E. (droit privé) sur un poste d'animateur "Enfance".

Délibération n°65/2015 :

H. BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances – Personnel", informe l'assemblée que depuis le 1^{er} janvier 2010, le dispositif " contrat unique d'insertion " (C.U.I.) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le C.U.I. prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.). Ces C.A.E. sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

La CCDB peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

H. BOFFARD, propose à l'assemblée le recrutement d'un C.A.E. pour exercer les fonctions d'animateur "Enfance" à temps partiel à raison de 24h / semaine pour une durée de 1 an, renouvelable une fois et ce à compter du 1^{er} septembre 2015.

L'Etat prendra en charge 75% de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la CCDB sera donc minime.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- Vu le Code du travail (notamment les articles L5134-20 à L5134-34) ;**
- Vu la loi n°2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion ;**
- Vu le décret n°2009-1442 du 25/11/2009 relatif au contrat unique d'insertion ;**
- Arrêté n° 15-135 du 23 avril 2015 fixant le montant et les conditions de l'aide de l'Etat pour les contrats d'accompagnement à l'emploi (CAE) et les contrats initiative emploi (CIE) du contrat unique d'insertion (CUI) ;**

- **APPROUVE la proposition du Vice-président ;**
- **DÉCIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants ;**
- **AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

10.4- Création de deux postes d'animateur de proximité jeunesse.

M. MARTIN tient à remercier le travail des animateurs de proximité pour leur travail de qualité.

Délibération n°66/2015 :

H. BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances – Personnel", rappelle que la Communauté de Communes mène différentes missions d'animation et de prévention auprès des 11/18 ans soutenues par la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et par le Département dans le cadre de la charte départementale en faveur de la jeunesse.

H. BOFFARD propose afin de mener des missions d'animation et de prévention auprès des 11/18 ans de créer deux postes de contractuel d'animateur de proximité jeunesse en application des articles 3-3 1° et 3-3 5°, de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, à temps complet, d'une durée de 3 ans, rémunéré sur la base d'un Indice Brut compris entre 350 et 580 et ce, à compter du 1^{er} septembre 2015.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **APPROUVER la création de deux postes d'animateur de proximité ;**
- **AUTORISER le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

10.5- Accueil de loisirs Intercommunal de Bourdeaux – Augmentation de la durée mensuelle du poste de directrice.

Délibération n°67/2015 :

H. BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances – Personnel", rappelle que dans le cadre de la reprise de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Bourdeaux, par délibération n°44/2015 du 21 mai, la Communauté de Communes a créé un poste de directrice d'ALSH et un poste de secrétaire comptable.

La personne affectée au poste de secrétariat a fait connaître son souhait de ne pas intégrer la Communauté de Communes.

Aussi, afin de permettre la réalisation des tâches administratives affectées au service, il est proposé d'augmenter la durée mensuelle de travail du poste de directrice et de le passer de 65h/mois à 86.67 h/mois (soit 20h hebdomadaire) et ce à compter du 1^{er} juillet 2015.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **APPROUVE l'augmentation de la durée mensuelle du poste de direction de l'ALSH de Bourdeaux pour le porter à 86.67h/mois et ce à compter du 1^{er} juillet 2015 ;**
- **AUTORISE le Président à engager toute démarche et signer toutes pièces utiles à cette décision.**

10.6- Décision Modificative n°1 - Budget général – Ouverture de crédits.

Délibération n°71/2015 :

H. BOFFARD, Vice - Président en charge de la Commission "Finances-Personnel" explique qu'afin de permettre le reversement du FPIC de 2015 et le paiement de la facture de SIRAP en investissement, le Conseil Communautaire doit se prononcer pour sur l'ouverture des crédits suivants.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-73925 : Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales	0.00 €	5 850.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	5 850.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00 €	20 564.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses Imprévues (fonctionnement)	0.00 €	20 564.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	12 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	12 200.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7411 : Dotation forfaitaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 928.00 €
R-74126 : Dotation de compensation des groupements de communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 688.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	38 614.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	38 614.00 €	0.00 €	38 614.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 200.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 200.00 €
D-2051-26 : Matériel et mobilier	0.00 €	12 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	12 200.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	12 200.00 €	0.00 €	12 200.00 €
Total Général		50 814.00 €		50 814.00 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **ACCEPTE** cette proposition ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

10.7- MOTION - Action Nationale contre la baisse des dotations.

Délibération n°72/2015 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON explique que l'association des Maires et Présidents de Communautés de la Drôme propose une motion relative à la baisse des dotations.

Il en donne lecture :

"Les communes et les intercommunalités de notre département, comme celles de tous les départements, se trouvent confrontées à des difficultés d'une gravité exceptionnelle.

Au plan d'économie décliné sur les années 2015-2017, s'ajoutent les charges liées au désengagement de l'Etat pour un certain nombre de services comme les TAP, les passeports, l'instruction du droit des sols, et autres.... Par ailleurs, les fermetures de services publics (perceptions, postes, services médical, maternités...) continuent de sévir privant nos territoires des conditions essentielles à leur développement.

Depuis des années, nos responsables nationaux, quel que soit leur bord politique, ne cessent de répéter : que les communes de France sont des maillons essentiels de notre démocratie ; que ce sont les communes et les intercommunalités avec la diversité de leurs interventions qui sont au coeur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société ; que se sont nos collectivités qui facilitent la vie quotidienne des habitants et qui assurent le bien vivre ensemble ; que ce sont nos collectivités qui accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire et que ce sont elles qui jouent un rôle majeur dans l'investissement public notamment dans le BTP,

soutenant ainsi la croissance et l'emploi, mais aussi la vie sociale, économique, culturelle et sportive.

Les maires et présidents de communautés de la Drôme en ont assez du double discours qui consiste à défendre la commune devant les élus locaux et à prendre des décisions sur le plan national qui contribuent à les faire disparaître.

La diminution drastique des ressources locales, associée aux fermetures de services, pénalise nos concitoyens. Ce phénomène est perçu de façon dramatique dans les communes rurales. En outre notre association estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes. Nous tenons à redire que les élus locaux sont des femmes et des hommes engagés, guidés par leur envie et leur passion pour leur commune ou leur intercommunalité.

Pour toutes ces raisons notre association demande :

- La révision du programme triennal de baisse des dotations tant dans son volume que dans son calendrier ;
- L'arrêt immédiat du transfert de charges ;
- L'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée ;
- La mise en place d'un véritable fond triennal d'équipement pour soutenir l'investissement du bloc communal ;
- La liberté pour les communes de garder, ou non, la maîtrise de la gestion de l'eau et de l'assainissement ;
- Une plus grande souplesse dans l'organisation de la réforme territoriale afin de prendre en compte les spécificités géographiques et humaines de nos territoires.

L'Association Départementale des Maires et Présidents de Communautés de la Drôme s'associe à l'action initiée par l'Association des Maires de France. Elle alerte, solennellement, les pouvoirs publics et la population sur les conséquences des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et leurs entreprises."

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **ACCEPTE** cette motion présentée par l'association des Maires et Présidents de Communautés de la Drôme
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

11 - Le point sur la Commission "Travaux-Bâtiments-DSP "

11.1- Multi accueil "Picoti Picota" - Aménagements extérieurs - Demande de subvention à la CAF.

Délibération n°68/2015 :

P. CHALAMET, Vice-président en charge de la Commission "Travaux – Bâtiment", explique que dans le lieu multi-accueil "Picoti Picota" à Bourdeaux rencontre des problèmes de manque d'ombrage sur le jardin et les terrasses. Cela entraîne également une surchauffe estivale dans le bâtiment.

Il est proposé d'équiper la structure de trois abris bipentes mobiles afin de protéger les deux terrasses :

Montant de l'investissement 6 563,25 €HT

Plan de financement

- CAF 80%	5 250.60
- Communauté de Communes 20%	1 312.65

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **VALIDE** le montant de l'opération et le plan de financement ;
- **SOLLICITE** auprès de la CAF l'attribution d'une subvention pour la fourniture et pose de trois abris bipentes pour le lieu multi-accueil "Picoti Picota" à Bourdeaux, d'un montant de 5 250.60 € ;
- **MANDATE** le Président pour formuler la demande de financement auprès de la CAF et signer toutes pièces utiles à cette décision.

11.2- Aménagement et équipement de l'espace jeunes à Dieulefit - Demande de subvention.

J-M. AUDERGON explique qu'une évolution de l'équipement jeunes est à l'étude sur l'espace du collège. Ces crédits pourront être remobilisés sur le collège auprès de la Région.
Ch. PRIOTTO demande si la demande ne pourrait pas être toute de suite fléchée.

Délibération n°69/2015 :

P. CHALAMET, Vice-président en charge de la Commission "Travaux – Bâtiment" rappelle que dans le cadre de sa compétence actions sociales : "Organisation et gestion des activités jeunesse d'intérêt communautaire", la commune de Dieulefit a mis à disposition de la Communauté de Communes en 2009 un lieu.

Cet équipement, est un des outils permettant de réaliser les objectifs du projet jeunesse intercommunal de la Communauté de Communes. Il a une position stratégique dans la commune, par sa proximité avec le bourg centre, la gare routière de Dieulefit (par lequel arrivent les lycéens), les équipements sportifs et le collège.

Les aménagements consistent à déposer les cloisonnements intérieurs et extérieurs pour ne conserver que la structure métallique et le toit. Des murs maçonnés seront construits avec intégration de menuiseries équipées de volets roulants motorisés (sécurisation). Les murs et le plafond seront isolés et la chaudière fioul actuelle remplacée par une pompe à chaleur basse température réversible.

Il explique que le montant prévisionnel des travaux s'établit à	156 000 € HT :
- Travaux d'aménagement	104 000 €
- Travaux d'amélioration des performances énergétiques	40 000 €
- Honoraires	12 000 €

P. CHALAMET propose de solliciter une subvention de 30% auprès de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du CDRA 2015.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **SOLLICITE** auprès de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du CDRA l'octroi d'une subvention d'un montant de 46 800 €, représentant 30% de la dépense ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

11.3- Aménagement de la Maison de la Céramique -Demande de subventions.

Délibération n°70/2015 :

P. CHALAMET, Vice-président en charge de la Commission "Travaux – Bâtiment" rappelle que la Communauté de Communes a engagé depuis 2010 des travaux d'aménagement et d'extension de la Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit.

Les travaux ont portés notamment sur : la mise en accessibilité du bâtiment, la création d'un espace supplémentaire pour les ateliers de pratiques amateurs et la formation professionnelle, l'aménagement au rez-de-chaussée de l'espace accueil et d'une boutique et dernièrement l'aménagement muséographique de l'exposition permanente dédiée au patrimoine potier au 1^{er} étage du bâtiment.

Il conviendrait afin d'achever l'équipement de cette structure identitaire pour le territoire :

- ✓ d'aménager dans les combles du bâtiment, un espace dédié à la conservation des pièces céramiques liées aux collections au fond d'acquisition de la Maison de la Céramique : collection de l'association "Patrimoine Potiers", acquisition de la Maison de la Céramique lors des expositions, collection "contemporaine" de céramique ou encore pièces des stagiaires de la formation professionnelle, ...
- ✓ et de rendre plus attractif le parvis d'accueil par un traitement général de son aspect et de ses abords, maintenant que les aménagements intérieurs d'accueil des publics sont terminés.

Les travaux concernent :

- ✓ Etanchéité de l'espace sous comble avec suivi et reprise des éléments de toiture et de zinguerie.
- ✓ Amélioration des performances thermiques : isolation sous toiture et remplacement des menuiseries extérieures.
- ✓ Dépose des cloisons existantes et aménagement des réserves pour conservation, archivage, préparation des expositions,...
- ✓ Aménagement extérieur avec reprise du traitement du parvis et des sous bassement du bâtiment.

Il explique que le montant prévisionnel des travaux s'établit à 300 000 € HT :

- Changement de la couverture	150 000 €
- Aménagement des combles	90 000 €
- Travaux aménagement parvis	35 000 €
- Honoraires	25 000 €

P. CHALAMET propose de solliciter une subvention de 30% auprès de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du CDRA 2015.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **SOLLICITE** auprès de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du CDRA l'octroi d'une subvention d'un montant de 90 000 €, représentant 30% de la dépense ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

12 - Décisions du Président

Décision D6/2015 :

Le Président, **CONSIDÉRANT** le marché à procédure adaptée (MAPA), relatif à la "Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Parc d'Activités Economiques de Boulagne à La Bégude de Mazenc - 1ère tranche opérationnelle" ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster le montant du marché, conformément à l'article 2 du Règlement de la Consultation, au montant des travaux de la phase AVP.

Il convient de porter ce montant, dans le cadre de la signature d'un avenant à 43 125.10 €HT.

CONSIDÉRANT la nécessité de déplacer une noue pluviale entre 2 lots afin de prendre en compte les besoins d'une entreprise pour acquérir ces deux lots contiguës ce qui nécessite une mission complémentaire pour l'équipe de maîtrise d'œuvre qui doit reprendre le dossier AVP et le permis d'aménager du PAE de Boulagne à La Bégude de Mazenc ;

Cette mission complémentaire s'élève à 3 490.90 €HT, représentant une augmentation de 8.09% du montant du marché.

Le Président, **DÉCIDE** de signer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre signé avec GREEN CONCEPT (Mandataire) et de porter le montant des honoraires à 46 616 €HT soit 55 939.20 €TTC.

Décision D7/2015 :

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité de confier à des prestataires locaux la réalisation de projets d'éducation artistique et culturelle

DÉCIDE de signer une lettre de commande avec les 4 porteurs de projets suivants :

La Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit pour le projet *Actions de médiation Séniors*, pour un montant de 2 500 €.

Le Collectif Citoyen pour le projet *Cinéma d'animation*, pour un montant de 5 000 €.

Le CAEM pour le projet *Collège en Scène*, pour un montant de 1 820 €.

L'Association CRAFT pour le projet *Initiation à l'art actuel* pour un montant de 4 760 €

13 - Délibération du Bureau

Délibération du Bureau 01/2015 : Aide à l'investissement des entreprises - Octroi de subventions

Le Vice-président en charge de la commission "Aménagement de l'espace – Développement économique", après avoir effectué le compte-rendu des avis lors de commission du 15 avril 2015 et relatif au dossier suivant :

- Dossier Mathias PIOTON – Sophie DELRIU – T Comme Terre à Dieulefit
Objet de la demande : Travaux d'aménagement de l'atelier – boutique (travaux électriques et accessibilité,...).

Montant de la dépense prévisionnelle : 5 878 €HT

Montant de la subvention sollicitée : 882 €

Avis de la commission : Avis favorable pour un montant de 882 €

- Dossier Sébastien MAGNAN – La Vieille Tour à Dieulefit

Objet de la demande : Travaux d'aménagement et d'agencement de votre commerce.

Montant de la dépense prévisionnelle : 10 645 € HT

Montant de la subvention sollicitée : 1 597 €

Avis de la commission : Avis favorable pour un montant de 1 597 €

Le Bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions ci-dessus désignées aux bénéficiaires et ce jusqu'au montant maximum indiqué.

- **AUTORISE** le Président à signer une convention attributive de subvention et toutes pièces utiles à cette décision.

13 - Questions diverses

- SIMAP

D. ARNAUD demande quand aura lieu la mise en ligne du logiciel SIMAP.

J-M. AUDERGON demandera à Christelle la date et de la communiquer aux mairies.

- Fibre Optique

P. ESPIE indique que la 1ère réunion sur la fibre optique avec ADN aura lieu le 15/07/2015.

- Energie SDED / Bornes électriques

Concernant la demande de Energie SDED pour l'installation de bornes électriques pour les véhicules électriques, Ch. PRIOTTO indique que la commune délibèrera le 22/07 et l'aire de covoiturage sera proposée.

P. CHALAMET annonce que Bourdeaux a délibéré lundi 05/07 et avait choisi dans un 1^{er} temps l'aire de covoiturage mais a finalement choisi la place de taxi.

P. STADLER indique que le SDED n'est pas favorable à l'installation des bornes sur les aires de covoiturage.

R. PALLUEL explique que le positionnement sera à travailler avec le SDED, dans un souci de proximité du réseau électrique car une puissance au démarrage est demandée.

- SCOT

Ch. PRIOTTO demande où en est le SCOT ?

J-M. AUDERGON dit que l'agglo de Montélimar y travaille actuellement pour intégrer les EPCI plus au sud de Grignan et à l'est du Nyonsais. A l'automne un nouveau périmètre devrait être proposé.

J-M. AUDERGON informe que la candidature LEADER a été retenue.

Le Conseil est clos à 20h30

ALEYRAC	ARNAUD Dominique	
LA BEGUDE DE MAZENC	BERNARD Sophie	
	CUER Gérard	
BÉZAUDUN SUR BINE	BOMPARD Guy	
BOURDEAUX	CHALAMET Patrick	
	MARTIN Michèle	
COMPS	FABRE Jean-Pierre	
CRUPIES	ARMAND Jean-Louis	
DIEULEFIT	PRIOTTO Christine	
	AUDERGON Jean-Marc	
	BERNON Jean-Pierre	
	BLANC Nicole	
	CADIER Olivier	
	LACHENS Anne	
	MASSON Laurent	
EYZAHUT	SIMIAN Fabienne	
LE POËT LAVAL	ROZ Jean-Claude	
PONT DE BARRET	PALLUEL Robert	
	ESPIE Patrick	
ROCHEBAUDIN	LEMÉE Jean-Paul	
LA ROCHE ST SECRET	BRUN Daniel	
SALETTES	BOFFARD Henri	
SOUSPIERRE	DE LESTRADE Alain	
TEYSSIÈRES	RASPAIL Marc	
LES TONILS	JOST Frédéric	
TRUINAS	TERROT Serge	
VESC	TIXIER André	